

Projet

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

Aide au Logement Temporaire pour femmes victimes de violences

Mise à jour : 1^{er} juillet 2024

Rédaction : Sandra TISON





Sommaire

1 - CONTEXTE	3
2 – L’ALT FVV au CCAS DE VITRE	3
2.1 – Logement envisagé.....	3
2.2 – Public accueilli	4
2.3 – Objectifs de l’accueil	4
2.4 – Modalités d’orientation vers le dispositif.....	4
2.5 – Modalités d’accueil.....	5
3 – LE PRINCIPE D’ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	6
4 – PARTENARIAT	6

1 – CONTEXTE

L'Analyse des Besoins Sociaux, menée par le CCAS, a été rendue en mars 2021.

Celle-ci dresse le portrait social du territoire à travers plusieurs axes dont notamment :

- La lutte contre les exclusions et l'accès aux droits
- Le logement
- La santé

La question des **violences intra-familiales** revient à plusieurs reprises au travers de ces axes.

Il y est notamment fait un constat d'un **manque de lieux d'hébergements temporaires pour les familles victimes de violences** sur le territoire dans sa globalité.



Un besoin non couvert de logements d'urgence pour les femmes victimes de violence

Le territoire connaît une augmentation des situations nécessitant un accueil « temporaire / d'urgence ».

Aujourd'hui les logements se situent en dehors de Vitré à Chateaubourg notamment. Cette délocalisation crée des ruptures de vie dans le parcours des personnes accompagnées (en termes professionnels, scolaires pour les enfants).

Aujourd'hui les places d'urgence du CHRS ne sont pas suffisantes/adaptées pour permettre aux familles de continuer à rester sur Vitré et les structures de Chateaubourg sont sous tension. Le relogement se fait actuellement surtout dans des hôtels, mais un besoin croissant en termes de logements palliatifs se fait sentir pour l'accueil de familles pendant 3-6 mois.

Dans ce cadre, le SIAO alloue des fonds pour mettre en sécurité les victimes mais il n'y a pas de financement et de logements prévus pour l'auteur des faits.

KPMG

* KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee s). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Les données sur la délinquance présentées lors du CISPDP en 2023 révèlent une forte augmentation du nombre de victimes de violences intrafamiliales sur le territoire de la Compagnie de Gendarmerie de Vitré :

562 violences intra-familiales (VIF) en 2022 sur le territoire contre 507 en 2021.

Dans ce contexte de multiplicité des violences sexistes et sexuelles dont les femmes sont les principales victimes au sein du couple, le CCAS de VITRE souhaite se mobiliser en mettant à disposition un logement temporaire à destination de ce public.

2 – L'ALT FVV au CCAS DE VITRE

2.1 – Logement envisagé

Le CCAS de VITRE est propriétaire d'un logement Type 2 d'une superficie de 69m2 se décomposant comme suit :

Une grande pièce de vie dans laquelle un espace nuit amovible a été créé, une chambre spacieuse, une cuisine équipée, une salle d'eau / toilettes.

Le logement est entièrement meublé et équipé (canapé-lit, 2 lits 90*190 cm, réfrigérateur/congélateur, cuisinière, machine à laver...). Le linge de maison et le matériel de puériculture peuvent être fournis.

Ce logement, situé au 1er étage d'un petit collectif, est sécurisé avec un interphone. Localisé en centre-ville, il est à proximité du CCAS de VITRE, de la Police Municipale ainsi que d'une école maternelle et élémentaire.



2.2– Public accueilli

- Femme victime de violences avec ou sans enfant : le logement permet l'accueil d'un adulte et 2 enfants pouvant dormir en lit simple et 1 bébé dans un lit parapluie
- Personne en situation régulière avec un titre de séjour d'une validité supérieure à trois mois
- Prioritairement résidente sur le territoire de Vitré Communauté
- Disposant de ressources financières ou pouvant en percevoir à court terme
- En capacité d'autonomie dans le logement
- En capacité d'accéder au logement autonome à moyen terme

2.3 – Objectifs de l'accueil

Extraire de façon durable la personne de la situation de violence vécue

Procurer à la victime et à ses enfants les conditions propices pour se reconstruire

Permettre à la famille de se poser, de prendre du recul et de se projeter

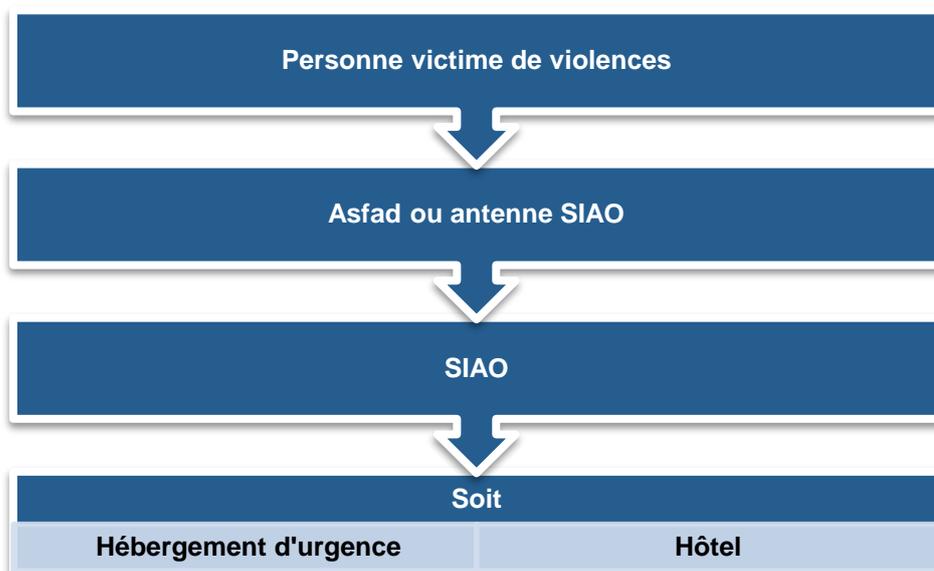
Permettre l'aboutissement d'un projet logement nécessitant un délai d'attente

2.4 – Modalités d'orientation vers le dispositif

L'ALT VFF du CCAS de VITRE n'est pas une solution d'hébergement d'urgence et nécessite une évaluation de la situation de la personne victime.

Rappel de la mise en sécurité des personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales :

Si une personne est victime de violences conjugales et/ou intrafamiliales, vous pouvez contacter 7j/7 et 24h/24 la ligne d'écoute de l'Asfad (02 99 54 44 88), ou les antennes du SIAO (PAO-CAO) sur leurs horaires d'ouverture, qui assureront une écoute et une orientation, et pourront prescrire auprès du SIAO/115 une mise en sécurité en cas de nécessité d'éloignement du domicile.



En l'absence de solution du 115, le CCAS de Vitré pourrait financer quelques nuitées hôtelières.

La demande d'admission en ALT FVV au CCAS de Vitré



2.5 – Modalités d'accueil

L'accueil en logement temporaire sera réalisé sur les horaires d'ouverture du CCAS de VITRE et organisé en amont avec le travailleur social référent VIF du CCAS de VITRE.

La signature des documents relatifs à l'entrée dans le logement et l'état des lieux seront assurés par un agent du service logement du CCAS. La présence de la personne est indispensable et celle du travailleur social référent de la situation préférable.

La mise à disposition du logement est de **6 mois**. Elle pourra être renouvelée une fois pour la même durée, après échange entre le travailleur social référent et le CCAS.

Le CCAS reste décisionnaire du renouvellement ou non de la mise à disposition du logement.

3 – LE PRINCIPE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CCAS de VITRE dispose d'un service social composé de 3 travailleurs sociaux.

Les travailleurs sociaux du CCAS assureront eux-mêmes l'accompagnement de la personne si elle n'a pas d'enfant à charge. L'un de ces travailleurs sociaux est membre actif du réseau VIF de VITRE et prévoit de faire une formation spécifique dans l'année.

En cas de présence d'enfants au domicile, l'accompagnement sera assuré par un service partenaire et notamment le CDAS de VITRE, conformément à la charte de coordination existante entre le CCAS et le CDAS de VITRE.

Des échanges réguliers entre le partenaire accompagnateur et le référent VIF du CCAS seront mis en place pour garantir le maintien de l'accompagnement social.

L'accompagnement permettra :

L'élaboration d'un contrat d'accompagnement (cf. pièce jointe)

La proposition d'un accompagnement visant à la restauration de la santé physique et psychique de la femme et au renforcement de ses compétences personnelles

La prise en compte des besoins des enfants exposés aux violences

L'information et l'appui dans le cadre des procédures judiciaires (civile et pénale)

La mise en œuvre des actions favorisant l'autonomie sociale et économique, et le retour ou l'accès au logement

Pour parfaire cet accompagnement, le CCAS de VITRE dispose d'un réseau de partenaires importants sur le territoire.

4 - PARTENARIAT

Le service social du CCAS s'inscrit dans un réseau d'acteurs et de dispositifs mobilisés dans la lutte contre les violences afin de favoriser une prise en charge adaptée et décloisonnée.

Le CCAS reste en veille sur les problématiques de violences conjugales sur le territoire.

Une nouvelle présentation du projet devra être faite auprès des partenaires et notamment de la Police Municipale et de la Gendarmerie afin de s'assurer que les forces de l'ordre aient bien connaissance de la mise en service de ce logement et du public accueilli.

Les professionnels du CCAS possèdent une parfaite connaissance des spécificités du territoire, des problématiques rencontrées et mobilisent les partenaires en conséquence.

Projet FVV

Présentation du projet aux partenaires (décembre 2023)

Temps d'échange

- . Clarification des besoins
- . Possibilités de travail en transversalité
- . Sécurisation des accueils à venir

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

Référente de territoire

CTO

CCVS

Échanges

SIAO 35
De la rue au logement



Gendarmerie

VITRÉ

Police Municipale



A.I.S 35

Ille & Vilaine
CDAS

Accompagnement social d'un public spécifique

Asfad
association

Intervenante sociale en gendarmerie

Apport de conseils, accompagnement dans les démarches, utilisation de la ligne téléphonique dédiée en fonction des besoins de la personne

Le service social à travers ses missions

Temps partenariaux d'interconnaissance

Membre

Réseau VIF de Vitré

Déploiement de l'équipe mobile psychiatrique précarité du CHGR (depuis novembre 2023)
→ Soutien au service social sur les problématiques psychiatriques et de santé mentale *

Temps d'échanges entre l'équipe de l'EMPP (infirmière et psychiatre) et les travailleurs sociaux du CCAS

Domaine de la santé

CSAPA
CMP
Unité de soins non programmés
Hôpital...

Organismes administratifs
Services sociaux du secteur
Associations du territoire

*La femme victime pourra également bénéficier de ce soutien, si elle le souhaite, en vue d'une orientation vers le droit commun